



Domaine maritime: Le Togo enrichit son cadre institutionnel, juridique et réglementaire

Onze (11) mois seulement après la tenue de la deuxième réunion du Haut Conseil pour la Mer (HCM) le 18 septembre 2015, le Togo a considérablement renforcé son cadre institutionnel, juridique, réglementaire et structurel de l'Etat en mer. Plusieurs textes juridiques ont été adoptés par le pays qui s'apprête à accueillir en octobre prochain, le sommet de l'Union Africaine sur la sécurité maritime.

Dans son intervention lors de la troisième réunion du Haut Conseil pour la Mer (HCM) tenue le 25 août 2016 à Lomé, le Premier Ministre Komi Sélom KLASSOU a laissé entendre que ce renforcement se traduit par l'effectivité du nouveau code pénal qui prend en compte la nouvelle définition de la piraterie maritime, la loi relative à la lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer, la loi portant délimitation des espaces maritimes sous juridiction nationale qui fixe les limites au large des espaces maritimes sous juridiction togolaise conformément à la convention des Nations Unies sur le droit de la mer dite de Montego Bay, sans oublier le code de la marine marchande avec ses 648 articles, qui vient remplacer l'ordonnance n°29 du 12 août 1971 en prenant en

compte les évolutions constatées dans le domaine de la marine marchande.

En outre dit-il, conformant aux conventions internationales liées à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'Etat en mer, six nouveaux instruments ont été ratifiés. Il s'agit entre autres du protocole de 2005 relatif à la convention internationale pour la répression d'actes illicites contre la sécurité et la navigation maritime, l'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée,

Au titre des textes réglementaires, le Gouvernement a adopté, à la suite des textes de lois sus mentionnés, quatre décrets d'application à savoir, le décret portant création de la commission nationale des frontières maritimes du Togo (CNFMT), le décret relatif à la création du comité d'hydrographie, d'océanographie et de la cartographie marine, le décret relatif à l'agrément d'exercice d'une activité professionnelle dans les ports, les installations portuaires et les espaces maritimes sous juridiction togolaise ainsi que du permis d'exploitation des engins flottants, et le décret portant sur l'identification des usagers des ports, la traçabilité des marchandises et des véhicules et au contrôle de sûreté des navires et autres engins flottants dans les eaux sous juridiction togolaise.

« Par ailleurs, il convient de signaler l'adoption de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Déclinée en cinq grands axes prioritaires, elle prend essentiellement en compte les objectifs n°8 et n°14 des ODD en même temps que quelques-unes des cibles des autres objectifs », a-t-il ajouté

Tous ces efforts sont mis en cohérence avec les autres instruments de planification aux niveaux national et sectoriel, afin de permettre l'atteinte des objectifs de réforme dans le secteur maritime pour une meilleure santé de

l'économie nationale.

David SOKLOU



Togo/ Le secteur du financement va mieux qu'ailleurs

secteur privé au Togo s'est ouvert à Lomé à l'initiative du ministère de l'Economie et des finances représenté par le Directeur de cabinet dudit département ministériel M. Kossi Tofio.

Dans le projet Togo émergent, des études montrent qu'un taux de croissance de 10% du PIB réel par an est possible avec l'implication du secteur privé au côté du gouvernement. Raison pour laquelle, la direction de l'économie et des finances a lancé depuis 2013 l'enquête de prévision macroéconomique.

C'est une enquête annuelle auprès des entreprises pour collecter les informations nécessaires à l'alimentation en données de son modèle de prévision.

Les résultats de ces trois (3) éditions ont révélé que les entreprises font face à des contraintes qui limitent leur

niveau de production, donc leur capacité à créer des emplois et à contribuer ainsi à la réduction du chômage et de la pauvreté. « Les difficultés demeurent la faiblesse du financement bancaire de leurs investissements », a reconnu le Chef-division prévision Anumu Edem Ketoglo.

En l'absence du financement, il n'y a pas de création d'entreprises et celles qui existent peinent à se développer avec des investissements et des fonds de roulement bridés. Cette situation a des conséquences négatives sur la croissance économique du Togo.

C'est en cela que le secteur privé selon M. Ketoglo est un partenaire incontournable du gouvernement dans ses efforts de développement économique et social du Togo, de ce fait a exhorté les participants à formuler des solutions adéquates à cette contrainte pour permettre à ce secteur d'exploiter tout son potentiel et de contribuer davantage à la croissance économique.

Ces informations collectées auprès d'un échantillon de 200 entreprises portent sur la situation financière, le niveau d'activité, la tendance du niveau de production et d'investissement, les contraintes de production, l'évolution des stocks, l'exportation, l'importation, le chiffre d'affaires et l'évolution de l'effectif des salariés temporaires et permanents.

Selon les données de l'Union économique et monétaire ouest africain, le Togo vient en deuxième position pour le classement crédit au secteur privé rapporté au PIB et lorsqu'on prend celles de la banque mondiale, il est le premier avec un taux de 37% contre 20% au Ghana. Ce qui montre que malgré les défis qui restent à relever, le cas du Togo est meilleur que certains pays.

Joseph Ahodo



Les choses vont bon train pour le Sommet de Lomé du 10 au 15 octobre 2016

En prélude au prochain Sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique qui aura lieu du 10 au 15 octobre 2016, le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé a présidé ce jeudi à la nouvelle Présidence de Lomé aux travaux de la session annuelle du Haut conseil pour la mer (HCM).

Cette rencontre est consacrée aux enjeux, défis et questions liées à l'action de l'état en mer notamment les termes de performance et de l'état des lieux de la situation sécuritaire, en présence des personnes de hauts rangs intervenant dans le secteur maritime à savoir des représentants des missions diplomatiques et des partenaires en développement.

De ces différentes interventions, il ressort que le Togo a fait des progrès en termes de réformes en se dotant de textes juridiques appropriés mais aussi en termes d'infrastructures.

Sur certaines questions qui méritent un renforcement des actions, le chef de l'Etat a instruit les ministres concernés à prendre des mesures appropriées. « Je demande au ministre de la justice d'examiner la question sur les saisis des bateaux.

Tout passe et commence sur la législative. Et donc j'exhorterai l'Assemblée nationale et je crois que le texte qu'elle a sur sa table concernant le code de la pêche soit voté lors de la prochaine session ordinaire », a dit Faure Gnassingbé.

Conscient que la préfecture maritime n'a pas les moyens d'atteindre les actes nécessaires à l'accomplissement de sa mission, le numéro 1 des Togolais a exhorté le Premier ministre en concertation avec le ministre de la fonction publique et celui en charge des finances avec l'aide du conseiller en mer de procéder au recrutement du personnel adéquat pouvant animer les instances de l'organisme national chargé de l'action de l'état en mer.

La rencontre a également permis de faire le point sur les préparatifs du sommet extraordinaire sur la sécurité maritime et la sûreté et le développement en Afrique. En cela, le chef de l'Etat a insisté sur la prise en compte de toute potentialité notamment de l'apport des partenaires.

Le prochain Sommet va réunir plus de 3000 chefs d'Etat et de gouvernement, devra aboutir à l'adoption et la signature d'une charte dénommée « Charte de Lomé ».

Joseph Ahodo



Arthème Ahoomey-Zunu en mission d'observation

électorale au GABON

L'ancien Premier ministre du Togo, Arthème Ahoomey-Zunu fait partie d'une liste officielle de personnalités coptées par l'Observatoire Panafricain de la Démocratie (OPAD) pour une mission d'observation électorale pour la présidentielle du 27 août prochain. Il s'agit d'une mission politique internationale de haut niveau, qui sera conduite par Son Excellence M. Sylvestre NTIBANTUNGANYA, ancien Président de la République du Burundi. Elle est composée de hautes personnalités de divers pays, notamment d'anciens premiers ministres, ainsi que d'anciens ministres et autres personnalités de la France, de la Belgique et d'Afrique.

Cette mission entend apporter une contribution utile au bon déroulement du scrutin. A cet effet, elle se donne pour mandat de suivre le déroulement du scrutin, de contribuer par des conseils à sa bonne tenue et de concourir à l'apaisement du contexte sociopolitique à la veille, pendant et après le vote.

Pour rappel, l'OPAD présidé par Me Djovi Gally, est une organisation internationale créée par la Déclaration de Lomé sur la démocratie pluraliste en Afrique du 20 avril 1991. Il a pour vocation de concourir à la défense des droits de l'Homme, à la promotion de la démocratie et à la consolidation de l'Etat de droit sur le continent.

Voici la liste officielle de la mission :

Son Excellence M. Sylvestre NTIBANTUNGANYA, ancien Président du Burundi, Chef de la Mission,

*Son Excellence Me. Djovi GALLY, Président de l'OPAD (Togo),
Coordonnateur de la Mission*

Son Excellence M. Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, ancien Premier ministre de la République Togolaise, Membre

Son Excellence Me Nicolas TIANGAYE, ancien Premier ministre de Centrafrique, Vice-président de I'OPAD (RCA), Membre

1. le Pr Edmond JOUVE, Professeur Emérite des Universités, Commandeur

de la Légion d'Honneur (France), Membre

Son Excellence M. Dieudonné KOMBO-YAYA, ancien Ministre des Affaires étrangères, ancien Président de l'Autorité Nationale des Elections (RCA), Membre

Son Excellence M. l'Ambassadeur Fillipe SAVADOGO, ancien Ministre (Burkina-Faso), Membre

1. Pierre SCHARFF, Sénateur honoraire de Belgique, ancien Maire (Belgique),

Membre

David SOKLOU



Un nouveau directeur à la BB Lomé

La brasserie BB de Lomé a un nouveau directeur en la personne de Thierry FERAUD qui était en poste dans une filiale à Madagascar. Thierry FERAUD vient remplacer Olivier Renson à

La BB.

Les informations font état de ce que le départ que d'aucuns qualifient de « précipité » de Olivier Renson serait dû à un différend qui l'oppose à l'Office togolais des recettes (OTR) dans une affaire de redressement fiscal évalué 57 milliards de FCFA. Olivier aurait contesté cette décision de l'Office.

Fondé depuis 1964, la Brasserie BB Lomé se présente aujourd'hui comme le leader dans l'industrie des boissons alimentaires au Togo, avec une force qui réside essentiellement dans sa notoriété et la qualité. Elle emploie plus de 600 agents sur trois sites à savoir Lomé, Anfoin et Kara.

La Rédaction



Grippe aviaire : 2.500 cailles abattues à ADETIKOPE

2.500 cailles, des œufs ainsi que la provende ont été détruits par incinération dans une fosse à Adétikopé (à quelques kilomètres au nord de Lomé) ce mercredi 24 août 2016. Ceci est le résultat de l'apparition de la grippe aviaire dans cette ferme qualifiée de mosaïque.

La destruction de ces volailles fait suite au résultat d'un

test qui s'est avéré positif dans un échantillon prélevé sur la volaille de ladite ferme le 19 août 2016 par les services vétérinaires. A en croire le Directeur de l'élevage, Dr. Komlan BATAWUI, cette ferme ne répond pas aux normes en ce qui concerne son installation. Toutefois, les informations font état d'une indemnisation des éleveurs. De plus, les dispositions sont prises afin que tout le matériel utilisé dans cette ferme soit désinfecté. Par ailleurs, un rayon de 3 Km au moins sera délimité avec des campagnes de sensibilisation qui seront organisées. De plus, les mouvements de volailles dans les préfectures d'Agoènyivé et du Golfe sont interdits sur une période d'un mois.

Selon le communiqué du Conseil des Ministres tenu le même jour à Lomé, les premiers résultats du laboratoire de détection de virus révèlent qu'il s'agit de la présence du virus H5. « *Des échantillons ont été envoyés à l'extérieur pour des examens approfondis* », ajoute le communiqué.

David SOKLOU



Célébration ce Samedi 27 août de la Fête annuelle TOGBUI AGNI à TADO

Les fils et filles descendant de la civilisation ADJA-TADO du Togo, du Bénin, du Ghana, de la diaspora et tous les sympathisants vont se retrouver le samedi 27 août prochain 2016 à Tado dans la préfecture du moyen Mono pour la célébration de l'édition 2016 de la Fête annuelle TOGBUI AGNI.

C'est donc la fête traditionnelle des peuples Adja de Tado. Selon un communiqué signé de Sa Majesté ADJA TONEVAKPO KPOYIZOUN, Roi de TADO, cette fête sera précédée le vendredi 26 août 2016 par le lancement du Festival des Migrations Ouest-Africaines d'Hier et d'Aujourd'hui (MOAHA), autour du thème « Historique de la migration des peuples ADJA-EWE », au Palais Royal de la localité.

C'est l'occasion unique de sortie annuelle et solennelle du **Roi dit « de la terre » à Tado**. Cette célébration donne également lieu à plusieurs cérémonies rituelles pour non seulement exorciser les maladies, mais aussi remercier les mânes des ancêtres, la terre nourricière et implorer les bénédictions sur les populations.

David SOKLOU



Projet ECOAGRIS : Des Smartphones au service du développement agricole au Togo

Systeme d'information intégré sur le secteur agricole mis en place par la CADEAO, ECOAGRI a pour but d'amener les décideurs des pays membres à disposer et à utiliser des données et des

informations à temps, pour des analyses fiables au bénéfice de la formulation et du suivi des politiques et stratégies de développement agricole.

Le souci final est de parvenir à une meilleure gestion des questions liées à la sécurité alimentaire et à la promotion des produits agro-alimentaires dans la sous-région. Dans l'opérationnalisation de ce projet au Togo, divers lots d'équipements notamment du matériel informatique et des Smartphones viennent d'être mis à la disposition de la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) à Lomé.

La remise de ces équipements évalués à 60 millions de F CFA a été effectuée par une mission du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et intervient après la phase de mise en place des organes de pilotage et de gestion des données.

« Ce matériel qui vient de différentes sources va nous servir à créer une plate-forme pour l'information agricole parce que le Togo est en train de travailler sur un système d'information agricole qui permettra de remonter les informations aussi bien sur les données météorologiques que sur les marchés, les récoltes, les bilans alimentaires, les besoins et les cas de crises de sécheresse », a indiqué DJEGUEMA Komi, Directeur général de la DSID.

« C'est une plate-forme qui va ensuite s'intégrer dans une autre plate-forme régionale qui est développée au niveau des pays de la CEDEAO pour permettre une réponse rapide et une prévisibilité sur les besoins agricoles et alimentaires », a-t-il ajouté.

La mission du CILSS a également procédé à la vérification de la fonctionnalité des équipements, à la configuration du serveur national et à son interconnexion aux différents services sectoriels.



Communiqué sanctionnant le Conseil des ministres du mercredi 24 août 2016

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mercredi 24 août 2016, au Palais de la Présidence de la République, sous la conduite du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé.

Au cours des travaux, le conseil a adopté deux (02) décrets, écouté cinq (05) communications et des divers.

Le premier décret adopté par le conseil porte nomination d'un huissier de justice dans le ressort du tribunal de première instance de Lomé.

Prenant en compte les dispositions légales en la matière, notamment la loi N °2011-043 du 30 décembre 2011, il est procédé au remplacement du titulaire de la charge n°15 à Lomé. Le deuxième décret est relatif à l'agence nationale de la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).

Afin de rendre opérationnel l'API-ZF au vu du nombre croissant et significatif de demandes d'agrément d'investissements en

attente et pour lui assurer une efficacité plus accrue, le présent décret adopté par le conseil modifie les dispositions du décret N °2013-092/PR et réaménage le conseil de surveillance et le conseil d'administration dont les membres seront choisis uniquement sur la base de critères d'intégrité morale, de qualification et d'expérience professionnelle avérées.

L'opérationnalisation de l'API-ZF permettra de booster les investissements nationaux et internationaux dans tous les secteurs d'activités ce qui permettra la création d'emplois et de richesses pour les populations.

Au titre des communications, la première, suivie par le conseil est relative à la restructuration des corps des gardiens de préfecture et des sapeurs-pompiers.

Il apparait que dans le cadre de la modernisation des forces de défense et de sécurité entamée depuis 2005, un vaste chantier de refondation est conduit avec succès induisant d'importantes réformes, avec des recrutements réguliers et l'acquisition d'équipements modernes pour renforcer, d'une part, les effectifs, d'autre part, les moyens d'actions de nos forces de défense et de sécurité.

Pour soutenir cette dynamique et en prenant en compte le fait que les corps des gardiens de préfecture ont perdu la plupart de leurs attributions au profit notamment de la police et des surveillants de l'administration pénitentiaire, le conseil donne mandat au ministre de la sécurité et de la protection civile et au ministre de la justice d'engager les réflexions devant conduire à une revalorisation de la mission du personnel des corps des gardiens de préfecture.

Par ailleurs, et pour assurer une pleine capacité aux corps des sapeurs-pompiers et renforcer le personnel et le matériel dudit corps, il sera engagé une révision du statut juridique de ce corps qui a un rôle stratégique dans la protection civile des populations.

La seconde communication suivie par le conseil est relative à l'attribution de licence 4G aux opérateurs mobiles TOGO CELLULAIRE ET MOOV.

Poursuivant l'objectif de faire de notre pays un Hub numérique dans la sous-région et dans la logique d'assurer la disponibilité de l'internet à haut débit et d'en faire un bien de grande consommation, le conseil a instruit le ministre des postes et de l'économie numérique d'engager des négociations avec les opérateurs de mobiles du Togo pour l'attribution des licences 4G.

L'octroi de cette licence 4G devrait permettre d'accélérer la baisse des prix, améliorer la qualité de service et la disponibilité de l'internet haut débit sur le plan national. La troisième communication écoutée par le conseil est relative à l'attribution de licences à des fournisseurs d'accès internet au Togo.

Pour accompagner les grands projets en cours d'exécution en vue de l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la connexion internet dans notre pays, entre autres, la construction d'un data center, la mise en place d'un point d'échange internet, la construction d'un réseau de fibre optique de 140 kms reliant plus de 450 structures, la mutualisation des efforts de Togo Telecom et de Togo cellulaire, le conseil a instruit le ministre des postes et de l'économie numérique d'envisager l'attribution, par appel d'offres, de trois (03) nouvelles licences à des fournisseurs d'accès internet au Togo.

L'arrivée de ces nouveaux opérateurs permettra de renforcer la concurrence, d'améliorer la qualité de service internet et de baisser sensiblement les coûts.

La quatrième communication est relative à l'examen du Togo au titre du second cycle de l'examen périodique universel (EPU) devant le conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Au cours de ce second cycle de l'examen périodique universel,

dont la 26ème session se tiendra à Genève du 31 octobre au 11 novembre 2016, notre pays présentera les mesures et les actions entreprises en réponse aux recommandations formulées au Togo lors de son précédent passage devant le conseil en 2011.

Il est à noter que déjà lors de l'examen du rapport à mi-parcours présenté en 2014, l'institution onusienne a noté avec satisfaction les progrès enregistrés par le Togo en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et catégoriels puis s'est félicité de la pleine adhésion de notre pays au mécanisme de l'EPU.

Le conseil a enfin suivi une communication relative à la 41ème réunion du conseil des ministres de l'OHADA tenue à Brazzaville du 13 au 17 juin 2016.

Il est apparu, qu'en dépit des difficultés de mobilisation à bonne date des contributions des Etats parties, que l'institution a fonctionné normalement. Les partenaires techniques et financiers de l'institution se sont également félicités du succès de l'OHADA, des révisions de certains textes harmonisés et des efforts en cours pour rénover les bureaux de l'institution.

Toutefois, des fautes graves ont été constatées dans la gestion financière de la cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) et de l'école régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA). Le conseil des ministres de l'OHADA, a dû, après enquêtes, mettre fin aux fonctions des responsables desdites institutions rattachées à l'OHADA.

Au titre des divers, le conseil a été informé de la tenue de la 3ème réunion annuelle du Haut conseil pour la mer, demain 25 août 2016 en prélude au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique que notre pays abritera du 10 au 15 octobre 2015.

Les conclusions de cette 3ème réunion conforteront les

décisions qui seront prises au cours du prochain sommet de Lomé. Par ailleurs, pour accentuer la sensibilisation, une série de tournées pilotées par les membres du Gouvernement sera organisée dans les prochains jours dans les cinq régions économiques de notre pays. L'objectif est d'assurer l'appropriation par les populations togolaises des enjeux de la sécurité maritime pour le développement de notre pays.

Le Premier Ministre a félicité au nom du Gouvernement, Son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour le succès de sa dernière mission en Israël qui permet à notre pays de bénéficier de nouveaux axes sécuritaires pour son développement.

Toujours, au titre des divers, le conseil a été informé du démarrage du Hadj 2016 depuis le 22 août dernier, avec le départ d'une première vague de 700 pèlerins sur 1650 inscrits. Les pèlerins ont fait l'objet d'un suivi médical avant leur départ.

Le conseil a également été saisi de l'enregistrement d'un fort taux de mortalité dans deux foyers avicoles à Adétikopé et à Adidogomé. Les premiers résultats du laboratoire de détection de virus révèlent la présence du virus H5. Des échantillons ont été envoyés à l'extérieur pour des examens approfondis.

En attendant, des mesures d'urgence ont été prises, entre autres, la destruction totale des œufs et des provendes dans les deux foyers, la mise en quarantaine des deux foyers, une surveillance plus accrue des marchés de la capitale, le contrôle des autres fermes avicoles avec prélèvement des échantillons sur un rayon de 3Km autour des foyers, la désinfection des foyers, l'indemnisation des éleveurs victimes d'abattage et l'interdiction de mouvement de volailles pendant 1 mois dans les préfectures d'Agoènyivé et du Golfe.

Le conseil a également suivi le compte rendu de la tournée de sensibilisation du garde des sceaux auprès des surveillants de

l'administration pénitentiaire sur l'éthique et la déontologie de leur corporation. Bien de manquements, de déviances et de fautes professionnelles ont été relevés et des propositions de solutions ainsi que des sanctions sont en cours de mise en œuvre.

Enfin, le conseil a été informé de la tenue du concours d'entrée à l'école de formation sociale qui aura lieu le 1er septembre prochain.

Fait à Lomé, le 24 Août 2016

Le Conseil des ministres



Jean Kissi condamne la manifestation de Zéglé dans (Zio)

La manifestation du 22 août dernier entre les forces de l'ordre et de sécurité et les populations de Zéglé dans la préfecture du Zio qui réclamaient l'amélioration de leurs conditions de vie en raison des nombreux bénéfices que génère la vente des phosphates, a finalement fait « ôter la vie à un gendarme » et plusieurs blessés dans le camp des populations de cette localité.

Cette situation pouvait être gérée si seulement il y « avait

des élus locaux dans cette localité ». C'est le point de vue du député à l'Assemblée nationale Jean Kissi du Comité d'action pour le renouveau (CAR) intervenant ce mercredi à Lomé sur la Radio Victoire Fm. Il pointe du doigt le chef de l'Etat Faure Gnassingbé de n'avoir toujours pas organisé les élections locales.

Pour lui, cette manifestation devait être évitée si la demande de manifestation était adressée au Président du Conseil de cette préfecture. Il dit ne pas comprendre pourquoi en lieu et place des autorités locales qui devaient aller discuter avec les populations, c'est plutôt des gendarmes qui atterrissent sur les lieux avec des gaz lacrymogènes.

« C'est un problème des élections locales que nous avons au Togo. Lorsque vous avez un certain nombre de ressources sur un sous-sol que vous voulez récupérer, c'est avec les élus locaux qu'il faut discuter. Ensuite ces derniers iront discuter avec la population à la base pour voir ce qu'il y a lieu de faire », a déclaré le député.

Selon lui, ceci n'est pas le cas. Tout est parti quand les populations avaient décidé de vendre les ciments amenés pour payer les maçons et les menuisiers, qui ont refusé de travailler pour faute de leur droit et c'est ce que la société voulait interdire qui a finalement dégénéré jusqu'à avoir mort d'homme.

« C'est impossible que sur un chantier public où on doit construire des bâtiments de relogement pour les gens, on ne puisse pas amener des ciments avec des mesures d'accompagnement. Il n'y a pas d'éléments palpable que cela devrait évoluer jusqu'à ce niveau, sauf la médiocrité de certaines personnes », a-t-il déploré.

Le député Kissi invite par ailleurs le Président de la République à intervenir pour dit-il ne plus avoir des morts d'hommes inutiles dans ces situations.

Joseph Ahodo